



INSTRUCTION DE COURSE

Concerne : **Régate de Clôture**
 Date, heure et lieu : **samedi 6 octobre 2018, Yvonand, 13h00**
 Comité d'Organisation :
 Comité de Course : **Pierre-Jacques Bellon**

| | |
|-----------|--|
| 1 | <p>Généralités</p> <p>1.1 Le but des régates d'entraînement est, entre autres, d'exercer les manœuvres et de s'initier aux règles de course.</p> |
| 2. | <p>Règles</p> <p>Chaque régata est régie par :</p> <p>2.1 Les "règles" telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2017 - 2020. 2.2 L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux. 2.3 Les règles suivantes du RCV sont modifiées par les présentes instructions de course :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Signaux de courses ▪ Préambule du chapitre 4 ▪ Règles 35, 62.2, 66 |
| 3. | <p>Avis aux concurrents</p> <p>3.1 Les avis aux concurrents sont affichés sur le tableau d'informations situé sur la terrasse du club house.</p> |
| 4. | <p>Modifications des instructions de course</p> <p>4.1 En cas de modification, ces dernières seront affichées au tableau d'informations situé sur la terrasse du club house.</p> |
| 5. | <p>Participation</p> <p>5.1 La régata est ouverte aux dériveurs, multicoques, lestés, dériveurs lestés, inscrits auprès du CNTY 5.2 La régata est ouverte aux dériveurs, multicoques, lestés, dériveurs lestés, non-inscrits auprès du CNTY avec finance d'entrée de 20 CHF pour multicoques, lestés, dériveurs lestés et de 10 CHF pour les dériveurs</p> |
| 6. | <p>Sécurité</p> <p>6.1 Lorsque le pavillon  Y est hissé, les équipages sont tenus de revêtir leurs équipements de sécurité (gilet de sauvetage), sous peine de disqualification. Il en est de même lorsque les feux d'avis de coup de vent fonctionnent. Cela modifie le préambule du chapitre 4. 6.2 Les juniors portent leur gilet à chaque régata et pendant toute la durée de la régata 6.3 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. 6.4. Les courses seront immédiatement interrompues si les feux « AVIS de tempête » (90 périodes/minutes) viennent à être enclenchés.</p> |
| 7. | <p>Signaux faits à terre</p> <p>7.1 Les signaux faits à terre sont envoyés sur le mât situé devant le bureau de course. 7.4 Quand le pavillon "Aperçu" est affalé à terre, le premier départ possible pourra être donné après un délai de 15 minutes. 7.5 Quand le pavillon "Y" est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Cela modifie le préambule du chapitre 4.</p> |
| 8. | <p>Horaires des régates</p> <p>8.1 Validation et règlement inscription 11h00 – 12h00 8.2 Skipper Meeting 12h15 8.3 Premier départ possible 13h00 8.4 Clôture 17h30</p> |
| 9. | <p>Programme des courses</p> <p>9.1. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange de ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.</p> |

| | | | | |
|--|--|-------------------------------------|---------------|------------------------|
| 10. Zone de course | 10.1 Les zones de course se situent au large du port d'Yvonand. | | | |
| 11. Parcours | Selon instructions données par le Comité de Course lors du skipper meeting à 12h15. | | | |
| 12. Marques | 12.1 Les marques de parcours sont des bouées cylindriques orange 12.2 La marque de départ et d'arrivée (marque 0) est une bouée cylindrique bleue | | | |
| 13. Zones qui sont des obstacles | 13.1 Il n'y a pas de zones considérées comme des obstacles dans les zones de course | | | |
| 14. Pavillons de série | 14.1 Les différentes séries sont désignées par le pavillon de série suivant:  Lestés, dériveurs lestés, Dériveurs, Multicoques Pavillon jaune | | | |
| 15. Départ | 15.1 La procédure de départ sera appliquée selon la règle RCV 26. | | | |
| | Minute avant le signal de départ | Signal visuel | Signal sonore | Signification |
| | 5 | Pavillon de classe | Un | Signal d'avertissement |
| | 4 | Pavillon P, I, Z, Z et I, U ou noir | Un | Signal préparatoire |
| | 1 | Pavillon préparatoire affalé | Un long | Une minute |
| | 0 | Pavillon de classe affalé | Un | Signal de départ |
| | 15.2 La ligne de départ est entre le mât du bateau Start et la bouée cylindrique bleue | | | |
| 16. Arrivée | 16.1 Entre le bateau Start et la bouée cylindrique bleue | | | |
| 17. Système de pénalité | 17.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour | | | |
| 18. Réclamations et demandes de réparation. | 18.1 Fairplay 18.2 Toute réclamation doit être adressée par écrit au comité de course du CNTY. | | | |
| 19. Classement | 19.1 Le classement se fait sur la base du temps compensé par le Yardstick 2018 édité par Swiss Sailing | | | |
| 20. Bateaux officiels | 20.1 Les bateaux du CC fonctionnent comme bateaux sécurité | | | |
| 21. Décharge de responsabilité | 21.1 Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, décision de courir. 21.2 L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata. | | | |
| 22. Assurance | 22.1 Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile | | | |
| 23. Évacuation des détrit | 23.1 Un concurrent ne doit pas jeter de détrit dans l'eau. Règle 55. Les détrit doivent être déposés à terre dans les containers prévus à cet effet ou peuvent être placés à bord des bateaux d'assistance ou officiels. | | | |
| 24. Droit à l'image | 24.1 En participant aux régates du CNTY, un concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucunes sortes, au CNTY, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toutes diffusions relatives au CNTY, toutes images de lui-même ou de son bateau | | | |